COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 24 novembre 2025

Délibération n° 2025/4/67 **Nomenclature 8.2**

OBJET : DEMANDE D'OUVERTURE DE LA CRECHE « GRANDIR ENSEMBLE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L 214-1-3,
Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 2324-1, R 2324-18 et R 2324-22,

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2025, les communes de plus de 3500 habitants sont devenues, en application de l'article L 214-1-3 susvisé du Code de l'Action Sociale et des Familles, autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant et sont à ce titre, notamment compétentes pour planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil de jeunes enfants.

De ce fait, en application de l'article L 2324-1 susvisé du Code de la Santé Publique, le projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans fait l'objet, préalablement à la demande d'autorisation délivrée par le Président du Conseil Départemental, d'un avis favorable de la Commune concernée.

L'avis est rendu par délibération du Conseil Municipal au regard des besoins recensés sur son territoire.

Monsieur le Maire rappelle que la politique familiale a été et demeure un axe fort, une priorité pour la Municipalité. Les modes de garde font partie des préoccupations principales dans ce domaine avec l'objectif de proposer une offre d'accueil cohérente et adaptée aux besoins des familles. Il y a lieu également de conjuguer accueil du jeune enfant et soutien à la parentalité.

Après avoir engagé un dialogue avec Mme Lotte, porteuse du projet du multi-accueil « Grandir Ensemble », le service petite enfance de la Ville a analysé le dossier du porteur de projet au préalable.

L'association « Évolution », structure porteuse du projet, prévoit d'ouvrir un multi-accueil de 24 places de 7 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés et des 5 semaines de fermeture annuelles au 27 rue Saint-Antoine-de-Padoue à Marquette-lez-Lille. Implanté au cœur du quartier de l'Abbaye, le multi-accueil « GRANDIR ENSEMBLE » bénéficierait d'une superficie de 220 m² en plein pied et d'un espace extérieur de 40 m².

Les familles auraient la possibilité de demander un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence, le tarif serait en lien avec leur revenu, comme le stipule la prestation de service unique subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). D'après son projet d'établissement : *la crèche « Grandir Ensemble » s'inscrit dans une démarche globale et éco-responsable, plaçant l'accompagnement des familles au cœur de ses priorités et souhaiterait le label « crèche à vocation d'insertion professionnelle dite AVIP »*.

Cependant, la Commune porte déjà un projet de crèche dans le même quartier, visant à répondre aux besoins identifiés, via des locaux municipaux. Ce projet, en cours de finalisation d'étude, permettra une optimisation des ressources publiques puisqu'il s'appuie sur la réaffectation d'un bâtiment municipal existant**,** le groupe scolaire Cousteau-Van Hecke. Cette solution évite ainsi les coûts liés à une construction neuve tout en valorisant un patrimoine communal. La mutualisation des infrastructures déjà en place réduit par ailleurs les dépenses de fonctionnement, garantissant une gestion budgétaire responsable.

De plus, l'ouverture simultanée de deux structures dans ce secteur créerait un déséquilibre de l'offre, avec un risque de sous-occupation ou de concurrence préjudiciable à la pérennité des deux établissements. En effet, les données des dernières commissions d'attribution des places illustrent en effet une pression démographique sans précédent sur les places disponibles dans le quartier de l'Abbaye et notamment dans le multi-accueil Les Petits Loups (agrément de 25 places) :

- Janvier 2025 (pour la rentrée de Septembre) : 48 demandes pour 13 places ;
- Avril 2025 : 32 demandes pour 5 places ;
- Juillet 2025 : 27 demandes pour aucune place attribuée ;
- Septembre 2025 : 35 demandes pour 1 place attribuée ;

On observe un besoin d'une trentaine de places sur le quartier de l'Abbaye. Dans ce contexte, une double implantation : crèche de 24 places (rue St Antoine de Padoue) et de 25 places (dans l'école Cousteau) créerait un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande sur la zone identifiée. Cette option risque de générer des taux d'occupation insuffisants dans l'une ou l'autre des structures, compromettant leur viabilité économique.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir émettre un avis défavorable au projet de création du multi-accueil « Grandir Ensemble » porté par l'association Évolution, au motif que le projet ne répond pas aux besoins planifiés sur le territoire communal et déséquilibrerait l'offre d'accueil ainsi répertoriée.

LE CONSEIL,